

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 6 MAI 2009**

**Membres présents :** Mmes et MM. Pierre MAMMOSSER, Maire, Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT, Jean-Michel STEPHAN et Christian WAGNER.

**Membre absent excusé :** M. Jean-Laurent VONAU qui a donné procuration à Alfred SCHMITT.

Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'assemblée.

### **I. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS**

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les compte rendus des réunions du conseil municipal des 25 mars et 9 avril 2009.

#### **26.03.2009**

– séance de travail avec MM. GERARD (Fondation Caisses d'Epargne) et ROPERT (AXENTIA) : l'extension de la maison de retraite sur les terrains préemptés par la commune est à l'étude, avec maintien des logements aidés existants ; des logements complémentaires à destination de personnes âgées pouvant bénéficier des services de la maison de retraite sans être résidents sont également envisagés. Ceci pourrait se faire dans le cadre d'une réurbanisation globale de ce secteur. La question de la restauration scolaire a également été abordée.

– conseil du SIVU du collège : séance budgétaire avec en investissement le ravalement extérieur du bâtiment abritant les logements du collège, ainsi que la peinture intérieure. Le Maire rappelle que le SIVU gère les bâtiments du collège (travaux financés à 90 % par le Conseil Général) et du gymnase

#### **28.03.2009**

- adjudication de bois (déchets de coupe) pour un montant de 4 182 € HT
- finale d'arrondissement du parcours sportif et des épreuves athlétiques des Jeunes Sapeurs-pompiers au Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts
- concert des Wyn Mugge à La Saline

#### **29.03.2009**

– assemblée générale ANSORAA à la base aérienne 901 avec remise du nouveau drapeau

#### **30.03.2009**

– entrevue avec Virginie GAZEAU qui souhaite relancer les cours de danse et utiliser les locaux de Hohwiller les mardi soir et samedi matin

#### **31.03.2009**

– réunion PLU dans le cadre de la communauté de communes du Soutzterland

- rencontre avec le propriétaire de l'immeuble sis au 2, rue du Docteur Deutsch qui abrite le bar « Le Pharaon » sur les possibilités de manifestations nocturnes ; il n'est pas donné suite à cette demande
- spectacle « Dans ma maison de papier, j'ai des poèmes sur le feu » à La Saline

#### **01.04.2009**

- passage de la commission d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de Wissembourg pour les établissements DALEX (mise en demeure de mise en conformité) et AUTHENTIC'CARRELAGE (avis favorable)
- rencontre avec la responsable de l'immobilière 3 F : Lucienne HAAS informe que les tarifs de location des appartements ont été revus à la baisse (la location d'un logement F5 varie entre 645 € et 680 € contre plus de 800 € auparavant)
- signature de la convention entre le Syndicat de la piscine et la Base Aérienne 901 pour la mise à disposition de la piscine aux militaires (plages horaires et contribution). Lucienne HAAS, vice-Présidente du Syndicat informe que la contribution de la base aérienne est revue à la baisse.

#### **02.04.2009**

- commission d'ouverture des plis à la communauté de communes du Soutzterland pour les multisports (socles et aires de jeux)
- bureau syndical du syndicat mixte du SCOTAN
- remise des prix du fleurissement au niveau arrondissement : Ernest ROTT souligne que le canton de Sultz-sous-Forêts était bien représenté au niveau du palmarès ; la commune associée de Hohwiller a été récompensée pour la place du village et la montée vers l'église et la commune de Sultz-sous-Forêts pour le parc de la maison des associations, le Froeschwillerbach et la mairie. Des particuliers ont également été primés pour le fleurissement de leurs maisons : Eric SCHIMPF, André STUDY, Frédy BOSSERT, Gérard LINCK, Alfred RINCKEL, ELIANE Boutique et le restaurant « AU BŒUF »

#### **03.04.2009**

- rencontre avec les responsables de l'entreprise ZYTO dans le cadre de la poursuite de la rencontre avec les chefs d'entreprise avec toujours le même constat que le secteur industriel est actuellement en grandes difficultés
- réunion de la commission de sécurité à la Sous-préfecture de Wissembourg concernant le salon de l'habitat qui s'est déroulé à La Saline
- réunion d'information et d'échanges sur les projets innovants et locaux dans le domaine des énergies renouvelables organisée par l'ADEAN (Association pour le développement de l'Alsace du Nord)

#### **04.04.2009**

- concours de la chanson française organisé par la Troupe Pêl-Mêl à La Saline
- journées savoir-faire du bâtiment à Buhl avec participation d'une entreprise de Sultz-sous-Forêts (Ets BRAEUNER)

#### **08.04.2009**

- réunion avec le cabinet OTE Ingénierie pour le PLU
- rencontre avec le promoteur de l'hôtel restaurant ; suite à un certain nombre de rencontres à l'initiative de la municipalité, un ensemble de possibilités s'est dégagé ;

suite à des visites avec l'opérateur sur le terrain, 3 possibilités ont été retenues pour faire l'objet de démarches complémentaires. Le maire rappelle que le promoteur est déterminé à s'implanter dans la commune

– réunion du comité de pilotage pour la rénovation de l'orgue de l'église protestante avec mise en place du calendrier (objectif de réalisation 2011)

#### **09.04.2009**

– réunion du conseil municipal

#### **11.04.2009**

– rencontre avec les porteurs d'une nouvelle association : cocktail mélodie ; demande d'utilisation des locaux de Hohwiller les mercredis soir des semaines paires de 20 h à 23 h

#### **13.04.2009**

– remise de distinctions et de diplômes aux sapeurs-pompiers de la section de Lobsann

#### **14.04.2009**

– réunion de la commission communale du PLU ; les grandes lignes : densifier le tissu urbain entre la rue de Pechelbronn et le Bruehl, ajuster le périmètre constructible du côté du lotissement Salzbaechel et vers la géothermie, urbaniser vers Hohwiller avec habitat et complexe sportif, étudier la possibilité d'une urbanisation du Schindelbach malgré les problèmes de gestion de l'eau. A noter que par la suite le problème de la sortie d'agglomération du comptoir agricole vers le site de la géothermie a été rajouté à l'initiative du Maire.

– réunion de la commission des projets et travaux : Denise EHRHARD rappelle les travaux de voirie à entreprendre rapidement : signalisation du carrefour rue des Vignes/Muntz/Docteur Deutsch, piste cyclable rue Frohnacker/rue de Seltz, entrée de ville rue de Strasbourg, rénovation rue Frohnacker, aménagement cyclistes/piétons/parkings rue de Seltz, et présente les autres travaux de signalisation et de traçage à effectuer. Les problèmes de stationnement rue de Lobsann devant la propriété 18 rue de Lobsann et devant la propriété HESS ont également été évoqués

#### **15.04.2009**

– rencontre avec MM. GOMES de « A Cœur Joie Alsace » et HABERKORN de la mission Voix Alsace ; décision que « A cœur joie » présente à la municipalité un projet concret de développement du chant choral s'appuyant sur La Saline. Prochaine réunion le 15 mai.

#### **16.04.2009**

– déjeuner avec les principaux élus du canton de Soultz-sous-Forêts organisé par Madame la Sous-préfète de Wissembourg

#### **17.04.2009**

– rencontre avec M. Philippe SCHNEIDER, responsable de l'unité territoriale du Conseil Général de Wissembourg concernant la coordination des travaux de voirie 2009/2011 entre la commune et le Conseil Général

– rencontre avec M. GOTTRI, prestataire des travaux d'entretien du Bruehl pour des travaux de maintenance du chemin et de la liaison entre les aires de jeux

– rencontre avec le nouvel exploitant du restaurant Le Convivial

- visite de la halte garderie pour travaux de chauffage et de ventilation incombant au propriétaire
- comité de pilotage entre les communautés de communes du Sultzerland et du Hattgau pour la mise en place du relais assistantes maternelles ; l'objectif de démarrage de la structure est fixé pour la rentrée
- réunion de la commission « information communication fêtes et cérémonies » : organisation du 8 mai, personnes méritantes honorées le 13 juillet lors de la réception traditionnelle (sauf fleurissement et illuminations), cérémonie des vœux de la municipalité en début d'année avec inclusion de l'accueil des nouveaux arrivants et distinctions fleurissement et illuminations)

#### **18.04.2009**

- spectacle « Les Fourberies de Scapin » à La Saline

#### **18 au 20.04.2009**

- salon de l'habitat à la Saline

#### **21.04.2009**

- réunion du bureau puis du conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland ; délibération de prescription du PLU intercommunal pour chaque commune et choix définitif des entreprises pour les multisports (ROTT/Seebach) pour les socles et SPORTS FRANCE pour les aires de jeux)
- réunion pour la rénovation intérieure de l'église de Hohwiller avec les 2 paroisses et la commune. Le Maire rappelle que l'entretien extérieur des lieux culturels incombe à la commune et l'entretien intérieur aux communautés religieuses ; ces dernières ne pouvant pas financer la totalité des dépenses, il faudra fixer une règle de répartition du financement entre la commune et les communautés. Il rappelle également qu'en cas de financement d'une grande partie des travaux intérieurs par la commune, celle-ci prendra en compte les suggestions des paroisses, mais restera le décideur au final, l'objectif étant de garder la valeur et la signification du patrimoine. Les travaux sont prévus pour 2010.
- cinéma à La Saline « De l'autre côté du lit »

#### **23.04.2009**

- rencontre, sur le Bruehl, avec Monsieur LEOBOLD de la société ROTT, pour l'implantation du multisports près des actuelles aires de jeux : la décision de l'emplacement définitif sera discuté dans le point divers de l'ordre du jour
- réunion de la commission de pilotage des institutions culturelles : examen du programme de la saison prochaine et décisions de reconnaissance du statut de manifestations culturelles pour des initiatives associatives et religieuses. Le Maire informe qu'il y a de plus en plus de demandes d'occupation de la Saline pour des manifestations politiques ou religieuses et rappelle qu'en principe les relais culturels n'acceptent pas ce genre de manifestations. Mais comme l'espace culturel La Saline est à la fois un relais culturel et une salle multifonctions, il doit rester ouvert à ces manifestations. Cependant une manifestation portée par une communauté religieuse ne peut prétendre au statut de manifestation culturelle que s'il y a un vrai contenu culturel et que sa présentation se fasse hors contexte religieux.

Alfred SCHMITT rappelle que la paroisse catholique utilise La Saline pour le théâtre alsacien. Ce spectacle ne s'inscrit absolument pas dans un contexte religieux, même si l'argent de la recette sert à entretenir les bâtiments de la paroisse.

Etant donné que le relais culturel de Wissembourg sera en travaux la saison culturelle prochaine, Christian KLIPFEL interroge le Maire sur l'utilisation de La Saline pour les manifestations ayant lieu normalement à Wissembourg. Le Maire répond que La Saline accueillera outre le cinéma, toutes les séances de ciné-regards et école et cinéma, les manifestations scolaires ainsi que d'autres manifestations qui seront partagées entre les deux relais

#### **24.04.2009**

- rencontre avec Monsieur MARZOLFF pour conseil sur l'implantation du multisports et accompagnement pour la restructuration du Bruehl en prévision de la construction de l'établissement du Sonnenhof
- réunion avec Vincent MOITRIER du service Rivières du Conseil Général du Bas-Rhin et les agriculteurs concernés par l'implantation des fascines et la mise en place des bandes enherbées ; l'entreprise NATURE ET TECHNIQUES a été retenue pour les travaux de fascines (point 4 de l'ordre du jour)
- rencontre avec M. GERBER des Bureaux BEREST pour présentation des premières esquisses concernant les travaux de voirie
- assemblée générale de l'association ferroviaire

#### **27.04.2009**

- rencontre avec un entrepreneur qui voudrait ouvrir un point de restauration rapide sur Sultz-sous-Forêts

#### **28.04.2009**

- réunion avec SOCOTEC pour définir précisément les conditions d'encadrement de sécurité des manifestations de la Saline (point 7 de l'ordre du jour)
- rencontre avec le propriétaire du 18 rue de Lobsann concernant la clôture qu'il est entrain d'édifier: le Maire informe l'assemblée que le terrain lui appartient et que l'intéressé a obtenu une autorisation de travaux en septembre 2007. D'autres propriétés privées « mordent » sur le trottoir et la commune va prendre contact avec les différents propriétaires pour régulariser la situation

Ernest ROTT informe que le SICTEU a constaté que dans la rue de Lobsann un regard d'eaux pluviales a été comblé lors des travaux de réfection

- réunion sur la relance du marché hebdomadaire organisée en relation avec la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin : Lucienne HAAS rappelle que l'objectif est de s'orienter vers un marché du terroir le vendredi soir. Plusieurs producteurs sont intéressés et le démarrage est prévu pour début septembre.

Alfred SCHMITT pense qu'on aura beaucoup de mal à faire venir les producteurs ce jour là

#### **30.04.2009**

- Communauté de communes du Sultzerland: rencontre avec la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le cadre du lancement de l'étude commerce. La Société ISERCO mènera l'étude et les résultats sont attendus pour septembre/octobre

#### **04.05.2009**

- rencontre avec le promoteur de l'hôtel restaurant
- bureau de l'Amicale des Maires

## **05.05.2009**

- entretiens en vue de l'embauche de personnes en contrats aidés pour les services techniques et La Saline
- assemblée générale de l'ASIAPA
- comité de pilotage de l'étude commerce et artisanat : lancement officiel
- assemblée générale de l'association des œuvres scolaires

## **06.05.2009**

- forum « vos libertés, votre sécurité » organisé par la Sous-préfète de Wissembourg : Dominique STOHR a participé à cette réunion et retrace les grandes lignes : présentation de la gendarmerie, de la police municipale de Wissembourg, du parcours d'une plainte ; évocation des violences intrafamiliales, réglementation dans le cadre des chiens dangereux, présentation de systèmes de protection vidéo. Les délits élucidés sont en hausse. La nouvelle gendarmerie de Soultz-sous-Forêts va être opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009 (information communiquée lors de cette réunion)

Christian KLIPFEL complète le compte rendu en informant que la majorité des cas concernant les violences intrafamiliales sont des violences verbales ou physiques entre époux et sur enfants

- réunion d'information générale de l'association des maires du département du Bas-Rhin

## **II. ADOPTION DU CONTRAT DE TERRITOIRE**

Le Maire rappelle que tous les membres du conseil municipal ont été destinataires du projet de contrat de développement et d'aménagement du territoire de Hattgau-Soultzerland pour la période 2009/2014 retenu par le Conseil Général du Bas-Rhin, et que l'annexe financière est conforme au plan pluriannuel de la commune arrêté début janvier. Deux lignes ont réellement été supprimées pour ce mandat : la salle dédiée au tennis de table et le terrain de football en synthétique. Le complexe sportif figure en volet 1 – Projets locaux et non en volet 2 – Priorités partagées, ceci en raison des divergences de priorités de la Commune et du Conseil Général.

Alfred SCHMITT relève que les vitraux de la synagogue sont cités et déplore que le Rebhiesel n'y figure pas

Ernest ROTT répond que le dossier a été relancé plusieurs fois au niveau de la communauté de communes du Soultzerland

Christian KLIPFEL souligne qu'aucune piste cyclable en dehors de celle entre Soultz-sous-Forêts et Lobsann ne figure dans le contrat

Alfred SCHMITT demande pourquoi il est fait mention de la maison forestière pour la maison de la musique alors qu'on aurait pu inscrire la maison de la musique sans lieu de destination précis. Le Maire répond que c'est ce qui se fera en fin de compte.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire soumet au conseil municipal l'adoption du contrat de développement et d'aménagement du territoire Hattgau - Soultzerland 2009/2014, et l'autorisation pour la signature du contrat de territoire entre le Département du Bas-Rhin, la communauté de communes du Hattgau, la communauté de communes du Soultzerland, ainsi que la commune de Soultz-sous-Forêts, le SMICTOM, les communes membres des deux communautés de communes, le syndicat des eaux du canton de Seltz, le syndicat intercommunal d'adduction d'eau du canton de Soultz-sous-

Forêts, le SICTEU de Soultz-sous-Forêts, le syndicat intercommunal d'aménagement de la Vallée du Seltzbach et le syndicat intercommunal de curage et de rectification de la Sauer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le contrat de développement et d'aménagement du territoire Hattgau-Soultzerland 2009 – 2014 et autorise le Maire à le signer.

### **III. AFFAIRES FINANCIERES**

#### **→ Personnel communal**

- **Ecole municipale de musique – Modification des coefficients d'emploi et de rémunération du professeur de flûte**

Le Maire informe le conseil municipal que le professeur de flûte a un élève de plus à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009. Ses coefficients d'emploi et de rémunération sont modifiés comme suit :

- coefficient d'emploi : 10,50/20<sup>e</sup>
- coefficient de rémunération : 8,48 %.

#### **→ Contrats aidés**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite embaucher des personnes pouvant bénéficier d'un contrat aidé pour les services techniques et La Saline (concierge, aide au régisseur), pour des emplois à temps complet. Les offres d'emploi ont été déposées au Pôle Emploi de Wissembourg. Les personnes retenues peuvent bénéficier soit d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, soit d'un contrat d'avenir, ceci dépend de leur situation actuelle. Le Maire résume ces différents contrats :

- **Contrat d'accompagnement dans l'emploi**

- public : personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi
- convention entre l'employeur et Pôle emploi d'une durée initiale de 6 mois minimum renouvelable 2 fois dans la limite de 24 mois
- contrat de travail à durée déterminée de durée égale à la convention avec période d'essai de 1 mois maximum
- durée hebdomadaire de travail : 20 heures minimum – 35 heures maximum
- rémunération : SMIC horaire ou clauses conventionnelles ou contractuelles plus favorables
- aides pour l'employeur : selon les publics, l'Etat prend en charge un pourcentage du SMIC horaire brut (60 % ou 90 %) dans la limite de 24 heures hebdomadaires ; le versement de l'aide se fait par le biais du CNASEA. Exonération des charges patronales de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales, de la taxe d'apprentissage, de la taxe sur les salaires et de la participation à l'effort de construction, limitée à 35 heures hebdomadaires, dans la limite du SMIC

- **Contrat d'avenir**

- public : les bénéficiaires de minima sociaux au titre du RMI (allocataires et ayant droit), de l'ASS (Allocation spécifique de solidarité), de l'API (allocation parent isolé) et de l'AAH (allocation adulte handicapé)

- convention signée entre le Conseil Général (pour les allocataires et ayant droit du RMI) ou Pôle emploi (pour les bénéficiaires de l'ASS, de l'API et de l'AAH), l'employeur et le bénéficiaire, d'une durée de 6 mois minimum, avec renouvellements possibles dans la limite de 24 mois. Cette durée peut être portée à 36 mois si une action d'accompagnement ou de professionnalisation a été mise en place ou à 60 mois si la personne a plus de 50 ans au moment de la signature de la convention initiale ou si elle est reconnue travailleur handicapé
- contrat de travail de 26 heures hebdomadaires annualisables
- rémunération : SMIC horaire ou clauses conventionnelles ou contractuelles plus favorables
- aides pour l'employeur : aide forfaitaire de 454,63 € (équivalent du montant du RMI au taux plein pour une personne seule) versée par le CNASEA (pour le public Etat) ou la CAF (pour les RMistes) ; aide dégressive calculée en pourcentage de la différence entre la rémunération brute chargée et le montant de l'aide forfaitaire (rémunération brute chargée – 454.63 €) à raison de 75 % la 1<sup>ère</sup> année et 50 % pour la 2<sup>ème</sup> année et les années suivantes. Exonération des charges patronales de SS et des AF, de la TA, de la TSS et de la participation à l'effort de construction.

A la question de Céline GEFFROY demandant pour quand étaient ces recrutements, le Maire répond que les embauches devaient se faire très rapidement.

Paul BOISSARIE souhaitant savoir si les personnes qui postulent étaient de la prochaine région, le Maire répond que les offres d'emploi ont été déposées au Pôle Emploi de Wissembourg.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à embaucher du personnel en contrat aidé, à temps complet, et à signer les conventions à intervenir.

#### → **Subvention exceptionnelle**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à la chorale Vocal'Son de Wissembourg pour l'animation de la fête des personnes âgées du 25 janvier 2009. Le crédit est prévu sur article 6748 du budget.

#### → **Etablissement des actes administratifs**

Le conseil municipal, conformément à la loi de décentralisation n° 82-213 du 2 mars 1982 et à la loi n° 82-632 du 22 juillet 1982 autorisant le Maire à authentifier les actes de vente, d'achat ou d'échange des biens de la commune, charge Madame Denise EHRHARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, de représenter Monsieur le Maire et de signer en son nom et au nom de la Ville de Soultz-sous-Forêts tous les actes administratifs à venir.

#### → **Procédure de dématérialisation des actes**

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la modernisation de l'Administration et de l'utilisation des nouvelles technologies, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose la mise en place d'une procédure de dématérialisation des actes administratifs.

Cette dernière consiste à adresser par voie électronique aux services de l'Etat tous les arrêtés et délibérations pris par la commune ainsi que les contrats et conventions intéressant ces divers actes.

Dans ce contexte, il est nécessaire de retenir un « tiers de Télétransmission » chargé de sécuriser la procédure et d'assurer la traçabilité des transmissions.



Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin, en accord avec les autorités chargées du contrôle de légalité, propose aux collectivités affiliées de mettre en concurrence ces divers « tiers de Télétransmission » afin d'obtenir des tarifs mutualisés à l'échelle du département pour les collectivités intéressées.

Le conseil municipal, après délibération,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Décide :

La commune de Soultz-sous-Forêts charge le Centre de Gestion du Bas-Rhin de consulter le marché des « tiers de télétransmission » homologués par les services du Ministère de l'Intérieur, pour son compte, dans le but de sélectionner et retenir un prestataire agréé en vue de permettre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, la commune décidera, par délibération, le cas échéant, l'adhésion à la plateforme de télétransmission du « tiers de télétransmission » retenu par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

#### **IV. APPROBATION DES CONVENTIONS AVEC LES AGRICULTEURS**

Le Maire rappelle que par délibération du 25 mars 2009, le conseil municipal avait décidé la rétribution des agriculteurs pour la prestation de mise en place de bandes enherbées à raison de 0.55 €/ml pour une bande de 10 mètres de profondeur et l'indemnisation pour la mise en place des fascines à raison de 2 €/ml. Il avait également autorisé le Maire à signer la convention avec les agriculteurs pour la mise en place des bandes enherbées.

La mise en place des fascines est en cours actuellement et les travaux sont réalisés par l'entreprise NATURE ET TECHNIQUES de Muttersholtz, entreprise la mieux disante pour un montant de 8 245.00 € HT, soit 9 861.02 € TTC.

Monsieur BATT de la Chambre d'Agriculture, suite à une réunion avec l'ensemble des agriculteurs concernés, a fourni le détail des bandes enherbées pour les versants 2 et 3.

Le Maire informe que sur le versant 2, Patrick WEIMER et la EARL WAGNER ne bénéficient pas de l'aide de l'Etat d'un montant de 0.45 €/ml, car ils avaient anticipé dans la mise en place d'une bande enherbée pour protéger les habitants du Hubweg. Il propose donc de rétribuer la prestation de Patrick WEIMER et de la EARL WAGNER à hauteur de 1 €/ml pour cette partie, ceci pour compenser l'absence d'aide de l'Etat.

Ernest ROTT précise que le conventionnement avec l'Etat concerne uniquement le SICTEU et estime que les bandes enherbées retiendront l'eau et la boue même après la mise en place des bassins de rétention.

Le Maire soumet au conseil municipal le détail de la prestation à verser aux différents agriculteurs pour la mise en place des bandes enherbées pour les versants 2 et 3 :

| <b>NOMS – Prénoms<br/>Adresse</b>                                    | <b>N° Ilot</b> | <b>Surface totale<br/>engagée</b> | <b>Longueur<br/>bande<br/>enherbée</b> | <b>Montant de la<br/>prestation/an</b>       |
|--|----------------|-----------------------------------|--|--|
| WEBER Georges<br>43, rue Louis-Philippe Kamm<br>67160 DRACHENBRONN   | 22             | 0.16 ha                           | (77 m x 2) =<br>154 m x 0.55 €         | <b>84.70 €</b>                               |
| EARL WAGNER<br>20, rue de Pechelbronn<br>67250 SOULTZ-SOUS-FORETS    | 24             | 0.20 ha                           | (100 m x 2) =<br>200 m x 0.55 €        | 110.00 €                                     |
|  | 35             | 0.12 ha                           | (55 m x 2) =<br>110 m x 0.55 €         | 60.50 €                                      |
|  | 25             | jachères                          | 300 m x 1 €                            | <u>300.00 €</u><br><b>470.50 €</b>           |
| EARL DES CELTES<br>1, rue de la Garde<br>67660 REIMERSWILLER         | 6              | 0.12 ha                           | (60 m x 2) =<br>120 m x 0.55 €         | <b>66.00 €</b>                               |
| ACKER Edouard<br>23, rue Frohnacker<br>67250 SOULTZ-SOUS-FORETS      | 10             | 0.13 ha                           | 150 m x 0.55 €                         | 82.50 €                                      |
|  | 5              | 0.14 ha                           | (67 m x 2) =<br>134 m x 0.55 €         | <u>73.70 €</u><br><b>156.20 €</b>            |
| SPIELMANN Philippe<br>26, rue Frohnacker<br>67250 SOULTZ-SOUS-FORETS | 14             | 0.06 ha                           | (37 m x 2) =<br>74 m x 0.55 €          | 40.70 €                                      |
|  | 21             | 0.14 ha                           | (62 m x 2) =<br>124 m x 0.55 €         | 68.20 €                                      |
|  | 12             | 0.14 ha                           | 158 m x 0.55 €                         | <u>86.90 €</u><br><b>195.80 €</b>            |
| WEIMER Patrick<br>39, rue Frohnacker<br>67250 SOULTZ-SOUS-FORETS     | 3              | --                                | 400 m x 1 €                            | 400.00 €                                     |
|  | 7              |                                   | (67 m x 2) =<br>134 m x 0.55 €         | <u>73.70 €</u><br><b>473.70 €</b>            |
| EARL CLAUSS<br>13, rue Geiger<br>67250 SOULTZ-SOUS-FORETS            | 39             | 0.30 ha                           | 300 m x 0.55 €                         | 165.00 €                                     |
|  | 13             | 0.06 ha                           | (30 m x 2) =<br>60 m x 0.55 €          | 33.00 €                                      |
|  | 23             | 0.18 ha                           | 200 m x 0.55 €                         | <u>110.00 €</u><br><b>308.00 €</b>           |
| ABERT Sylvie<br>7, rue Principale<br>67250 HOHWILLER                 | 16             | 0.08 ha                           | (40 m x 2) =<br>80 m x 0.55 €          | <b>44.00 €</b>                               |
| <b>TOTAL</b>   |                |                                   |  | <b>1 798.90 €/an</b><br><b>Durée : 5 ans</b> |

Il rappelle que ces chiffres n'intègrent pas encore le versant 1, ni les fascines dont la prestation sera rétribuée au vu des mètres linéaires réellement installés.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Lucienne HAAS et Christian WAGNER), décide la rétribution des agriculteurs pour un montant de 1 798.90 € par an, sur une durée de 5 ans et autorise le Maire à signer les conventions avec les différents agriculteurs.

## **V. ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES COLOTIS DU LOTISSEMENT « PLEIN SUD »**

Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de lancement des travaux de voirie et des réseaux du lotissement « Plein Sud » aura lieu le jeudi le 7 mai 2009 à 14 heures 30.

Ce lotissement est privé et administré par une association de colotis ; le lotisseur rétrocédera la voirie et les réseaux à cette association qui les rétrocédera à son tour à la commune et aux différents syndicats.

Céline GEFFROY informe que l'association des colotis a été constituée le 18 mars 2005. Monsieur Charles SCHWOERER a été élu Président pour un mandat de 3 ans ; cette association comprenait également un secrétaire trésorier. Il est urgent de faire une assemblée générale, mais l'association n'a pas à ce jour les fonds nécessaires.

Le Maire propose d'accompagner cette assemblée générale et de consentir une avance de fonds pour l'organiser. Il s'agit de prendre en charge l'expédition des convocations dont les frais seront ensuite refacturés à l'association.

Céline GEFFROY précise que les statuts ne prévoient pas de cotisation fixe, mais que la cotisation est calculée au prorata de la surface habitable, et en fonction des frais engagés.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

L'assemblée générale est fixée au jeudi 4 juin 2009 ; si lors de cette première assemblée générale le quorum n'était pas atteint, une deuxième assemblée générale devra être organisée.

Céline GEFFROY informe que lors de la création de l'association des colotis, le promoteur en était le président provisoire et qu'en 2004 une partie des travaux a déjà été rétrocédée à l'association, mais que le dossier manque de transparence.

A la question de Denise EHRHARD pour savoir si les tests de fumée ont été effectués, Céline GEFFROY répond que le SICTEU le fera lorsque les travaux seront terminés.

## **VI. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- immeuble cadastré section 5 n° 52 et 100/52 lieudit « rue de la Bergerie » de contenances respectives 182 m<sup>2</sup> et 35 m<sup>2</sup>, ainsi que le tiers indivis de la parcelle cadastré section 5 n° 51 d'une contenance totale de 551 m<sup>2</sup>
- immeuble non bâti cadastré section 37 n° 519/2 lieudit « lotissement artisanal » d'une contenance de 4867 m<sup>2</sup>.

## **VII. SECURITE A LA SALINE : REGLEMENTATION ET ORGANISATION DE STAGES**

Le Maire informe le conseil municipal que depuis avril 2008 les règles de sécurité pour les manifestations dans les lieux publics ont changé ; la commune a pris contact avec la Société SOCOTEC pour détailler les mesures de sécurité à mettre en place à La Saline lors des différentes manifestations. Il ressort de l'étude menée que deux personnes au minimum devront être présentes par manifestation. Pour les spectacles ou le cinéma, un représentant de la Direction devra obligatoirement être sur les lieux. Ce rôle peut être assuré soit par la directrice, soit par un élu.

Une journée de formation sur site pour la manipulation des extincteurs et l'évacuation du site est programmée début juillet 2009 et un appel est lancé aux élus pour suivre ces formations et pouvoir ainsi être présents lors de spectacles ou de manifestations.

Si la commune manque de personnes formées, il faudra faire appel à une société extérieure.

Dominique STOHR rappelle qu'il faut vérifier l'agrément des sociétés de sécurité.

## **VIII. DIVERS**

### **→ Modification du P.O.S.**

Le maire informe le conseil municipal du lancement d'une modification du P.O.S. pour modifier le nombre de places de stationnement des hôtels et restaurants avec possibilité de prise en compte des possibilités de stationnement dans les environs, et pour modifier la hauteur des immeubles en zone UA et UB (hauteur en mètres). Une enquête publique conjointe se déroulera pour la révision simplifiée et la modification du POS.

### **→ Validation de l'emplacement du terrain multisports**

Suite à la réunion de la commission « Projets et Travaux », deux emplacements dans le Bruehl ont été proposés, en continuité du terrain de pétanque ou à proximité de l'aire de jeux.

Le Maire présente le plan du Bruehl avec les emplacements proposés et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal par 7 voix (pour la continuité du terrain de pétanque), 10 voix (pour la proximité de l'aire de jeux) et une abstention (Ernest ROTT) décide l'implantation du terrain multisports dans le Bruehl, à proximité de l'aire de jeux.

### **→ Attribution des noms des rues dans la zone d'activités du Sultzerland**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait appel à Jean –Laurent VONAU pour désigner trois personnages s'étant illustrés dans l'industrie pour l'attribution des noms de rue dans la zone d'activités intercommunale du Sultzerland.

Après réflexion, Jean –Laurent VONAU propose Georges Chrétien ROSENTRITT 1760/1846 (directeur de La Saline), Félix DOURNAY 1781/1842 (propriétaire ou exploitant de la mine d'asphalte) et Georges KUHNMUNCH 1823/1905 (directeur des mines et des sondages).

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Eric HUBERT) décide la dénomination des rues de la zone d'activités intercommunale du Sultzerland comme suit :

- rue Georges Chrétien ROSENTRITT
- rue Félix DOURNAY
- rue Georges KUHNMUNCH.

### **→ Diverses informations**

- suite à l'intervention de Monsieur REISS auprès de Monsieur Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire concernant le problème d'implantation de panneaux photovoltaïques suite à des contraintes administratives liées à l'urbanisme, le ministre a répondu que dans le domaine de l'énergie solaire photovoltaïque, le Gouvernement prévoit un développement particulièrement ambitieux à l'horizon 2020 et que pour atteindre cet objectif, la levée des obstacles au développement des énergies renouvelables figure parmi les priorités.

Le permis de construire ne pourra plus s'opposer à l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable sur les bâtiments, et notamment d'installations photovoltaïques, sauf dans des périmètres nécessitant une protection ou dans des zones spécifiques.

Christian KLIPFEL informe que la Ville de Wissembourg a été autorisée à implanter des panneaux photovoltaïques sur le relais culturel et que le Député REISS a fait une intervention auprès de François FILLON, 1<sup>er</sup> Ministre, concernant le prix de l'énergie géothermique.

**→ Prochaines manifestations**

- jeudi 7 mai à 19 heures : réunion de la commission « Projets et Travaux » animée par le CAUE pour le projet de la maison des services
- vendredi 8 mai 2009 à 11 heures : cérémonie commémorative de la fin de la guerre 1939/1945 avec remise de l'ordre national du mérite à l'adjudant chef (R) LEONACHE par le Colonel (R) FOUCHARD, suivie du verre de l'amitié à La Saline
- vendredi 8 mai 2009 à partir de 14 heures : fête du Sport au Bruehl organisée par l'OMACSL
- mercredi 3 juin 2009 à 20 h 15 : réunion du conseil municipal.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire clôt la séance à 23 heures.